

Communes mixtes de Plateau de Diesse et de Nods Commune de La Neuveville



Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé

La Neuveville
Place du Marché 3 | 2520 La Neuveville
www.laneuveville.ch

Avis de construction

Requérants : Bonne semaine SA et M. Michael Cowhie, par M. Marc Lenggenhager, Joran 7, 2000 Neuchâtel.

Emplacement : parcelle N° 309, au lieu-dit : « Place de la Liberté 1 », commune de La Neuveville.

Projet : rénovation d'un appartement au 4ème étage comprenant le réfection com-plète de la cuisine et de la salle de bain, l'assainissement des revêtements de sols et des murs.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : plan de quartier «Vieille Ville».

Recensement arch. : objet C, digne de protection, protégé par ACE du 13.06.1990, ensemble bâti A.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 19 avril 2026 inclusivement** auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 20 mars 2026.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérants : Leuenberger Bertrand et Farine Françoise, chemin des Prés-Guëtins 72, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : N. Marti SA, Place de la Gare 3a, 2520 La Neuveville

Emplacement : Parcelle 897, chemin des Prés-Guëtins 72, 2520 La Neuveville

Zone : Zone d'habitation H2

Zone protégée : Plan d'alignement secteur Est

Constructions et dimensions : Selon plans déposés

Projet : Remplacement de la chaudière par une pompe à chaleur

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la Feuille officielle de l'ancien district de La Neuveville, **soit du 20 mars 2026 au 20 avril 2026**. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 20 mars 2026

Municipalité de La Neuveville

Municipalité de La Neuveville

Le Conseil Général est convoqué en séance ordinaire au Centre des Epancheurs

mercredi 25 mars 2026 à 19 h 30

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2025
3. Communications du Conseil municipal

*4. Demande d'un crédit d'engagement complémentaire de CHF 265'000.- TTC au crédit d'engagement de CHF 850'000.-, approuvé le 26 mars 2025, pour la réfection de la rue des Fossés comprenant les infrastructures (canalisations d'eaux usées et d'eaux claires, réseau électrique) et la superstructure (revêtement), ainsi que le remplacement partiel du câble moyenne tension reliant la station transformatrice des Mornets (secteur Collonges [École] - rue du Tempé) : décision (C. Ferrier/A. Louis)

*5. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 200'000.- TTC pour le remplacement de la télécommande centralisée de Ruveau : décision (A. Louis)

*6. Règlement du cimetière et des inhumations - Révision totale : arrêté du Conseil général (C. Ferrier)

*7. Règlement sur le statut du personnel et les traitements - Révision des articles 9, 10, 11, 31 et 33 : arrêté du Conseil général (L. Longo)

*8. Prévisions du Conseil municipal pour l'année 2026 : information (L. Longo)

9. Nomination d'un/e membre dans la commission loisirs, sport, culture, en remplacement de Mme Adele Torres (PSN), démissionnaire

*10. Position CM et décision CG sur la motion PSN (H. Wingo/A. Torres/C. Brazier) « Pour renforcer le développement de connaissances civiques et citoyennes dans les écoles de La Neuveville » (C. Honsberger)

*11. Position CM et décision CG sur le postulat PSN (C. Brazier/A. Torres) « Partager plutôt qu'acheter : projet de création d'une bibliothèque d'objets à La Neuveville » (A. Binggeli)

*12. Réponse à l'interpellation PSN (C. Wingo) « Sécurité au bord du lac et débarcadère » (C. Ferrier)

*13. Rapport CM en réponse au postulat FOR (C. Känel) « Favoriser une consommation locale en soutenant les commerces neuvillois » (A. Kurth)

*14. Rapport CM en réponse au postulat PLR (R. Gurtner) « Agrandissement/restructuration des vestiaires de foot à St-Joux » (A. Kurth/A. Binggeli)

*15. Rapport CM en réponse au postulat PLR (K. Aeschlimann-Blaser) « Demande d'une réévaluation du système de subventionnement sport, loisirs et culture » (A. Binggeli)

16. Interventions parlementaires et développements

17. Questions simples et traitement

18. Communications

*= voir annexes

Les séances du Conseil Général sont publiques

Terrasses - Last Friday

Selon l'art. 33, al. 2 du règlement de la police administrative, Les terrasses des établissements publics sont autorisées sur le domaine public, du 1^{er} avril à fin octobre pour autant que les dispositions de la Loi sur l'hôtellerie et la restauration (LHR) les y autorisent et conformément à l'article 24 dudit règlement.

La Municipalité ayant inscrit les Last Friday au calendrier des manifestations, la première édition de la saison se déroulera le vendredi 27 mars 2026.

Afin de permettre à chacun de profiter pleinement de la fête, la police administrative a décidé d'accorder aux restaurants la possibilité d'ouvrir leurs terrasses dès le 27 mars 2026, conformément à leurs autorisations d'exploitation respectives. La police administrative est chargée de les faire respecter.

Vendredi 27 mars 2026, entre 13h et 23h, toute circulation sera interdite, à la rue Beauregard, rue du Marché, rue de l'Hôpital, place de la Liberté et la rue du Collège, afin de permettre l'installation des terrasses et des stands.

Police administrative La Neuveville

Élections cantonales du 29 mars 2026

Le bureau chargé de diriger les opérations du scrutin a été constitué comme suit :

Président : M. PRONGUÉ François

Vice-président : M. LACHAT Romain

Secrétaire : M. HARSCH Nicolas

Membres

M^{mes} M.

COCHET Nayda PORÉE Philippe

LONGO-DE FALCIS Nadia

Transport et fonctions à Chavannes (bureau accessoire) :

M. NICOLET-DIT-FELIX Christophe et M^{ME} NIEDERBERGER Ursula

Élections cantonales du 29 mars 2026

Le bureau chargé de diriger les opérations du scrutin a été constitué comme suit :

Président : M. PRONGUÉ François

Vice-président : M. LACHAT Romain

Secrétaire : M. HARSCH Nicolas

Membres

Mesdames	Messieurs
ARNOUD Djénane	AMEZ Cyril
CHOPARD Marie Chantal	BOULET Arnaud
CONRAD Céline	GAUCHAT Alain
DEGEN Anouck	GORGERAT Alain
DEPOLLIER Caroline	HARTOG Gerardus
DICK Carine	MARACHLY Yazan
KUENZLER Isabelle	MILINKOVIC Srdjan
PERRUCHOUD Fabiana	PERRIN Bertrand
STERCHI Nathalie	PICCIUTO Walter
	ROLLIER Emanuel
	VISINAND Dimitri

Commune Municipale de La Neuveville

Publication

Les électeurs et les électrices de la Commune municipale de La Neuveville sont convoqués aux urnes le 29 mars 2026 pour se prononcer sur les objets suivants :

ÉLECTIONS CANTONALES 2026

- Élection du Conseil-exécutif du Canton de Berne
- Élection du Grand Conseil
- Élection du Conseil du Jura bernois

Le scrutin sera ouvert :

Dimanche 29 mars 2026 de 10h à 12h dans les locaux de l'Administration communale, Place du Marché 3, La Neuveville.

Rappel:

Les ayants-droit au vote peuvent déposer leur enveloppe de vote par correspondance dans la boîte aux lettres située à l'entrée Sud du bâtiment de l'Administration communale, place du Marché 3. **Le samedi précédant le jour de l'élection, les enveloppes peuvent être déposées jusqu'à 20 heures au plus tard.** Dans ce cas, comme pour le vote par courrier postal, les **cartes de légitimation doivent être signées** pour que le vote soit valable.

Un local de vote accessoire sera ouvert le dimanche 29 mars 2026 de 10h à 12h, dans le bâtiment N° 39, Chemin de Chavannes (hangar des pompiers).

Municipalité de La Neuveville

Élections cantonales du 29 mars 2026**Baromètre électoral (panneau d'information)**

Depuis le début de cette semaine, un panneau d'information situé dans le hall d'entrée du bâtiment communal vous indique jour après jour le taux de participation dans notre Commune. Le QR-Code qui y figure (le même que celui ci-dessous) vous permet d'accéder directement au baromètre électoral visible sur notre site Internet.

Ce panneau contribuera, nous l'espérons, à rappeler à chaque ayant droit au vote que sa participation est importante pour atteindre une bonne représentation de notre région au sein des autorités cantonales pour les 4 ans à venir. Parlez-en autour de vous et encouragez vos amis et connaissances à voter.

Pour rappel, le vote par correspondance est déjà possible. Vous pouvez glisser votre enveloppe dans la boîte aux lettres communale, qui se trouve à l'entrée sud de la Mairie.

N'oubliez pas:

- de signer votre carte de vote et
- d'utiliser l'enveloppe de transmission (la plus claire des deux enveloppes) pour transmettre vos bulletins.

ALLEZ VOTER et bonne chance à nos candidats régionaux.

Le Conseil Municipal



Municipalité de La Neuveville

Information — Déploiement de la fibre optique (FTTH) sur La Neuveville par Swisscom

La Commune informe la population que Swisscom a mandaté Cablex pour une première phase du développement du réseau FTTH (« fibre optique jusqu'au bâtiment »). Des propriétaires peuvent recevoir une autorisation de raccordement à signer, parfois dans un délai restreint.

Contexte

Cette phase concerne principalement la prise de contact avec les propriétaires et l'obtention des autorisations nécessaires. Lorsque le raccordement est proposé sans frais au propriétaire, il est en principe judicieux d'en profiter afin d'équiper le bâtiment pour l'avenir.

Ce que cela implique

- Aucune obligation de changer d'abonnement ni d'opérateur.

- Possibilité de conserver votre solution actuelle, notamment le télé-réseau communal.
- Raccordement utile surtout pour préparer le bâtiment pour le futur.

Avantages

- Infrastructure moderne (valorisation du bâtiment).
- Anticipation des besoins futurs (très hauts débits possibles, jusqu'à 10 Gb/s selon les offres).
- Plus de choix d'opérateurs à terme (ouverture du marché local à davantage d'acteurs).
- Pas d'obligation de migration immédiate: vous gardez la liberté de décider plus tard.

Points à garder à l'esprit

- Travaux et nuisances temporaires possibles.
- Concurrence accrue entre infrastructures (télé-réseau / FTTH).
- Si vos besoins actuels sont déjà couverts, le bénéfice concret n'est pas forcément immédiat pour vous au quotidien.

Position de la Commune

Le télé-réseau communal reste très performant et a encore de nombreuses années devant lui. Aujourd'hui, il répond déjà à la grande majorité des besoins des habitants. Le déploiement FTTH par Swisscom s'explique aussi par le fait que son ancienne infrastructure téléphonique (DSL) arrive progressivement en fin de vie.

Au vu des éléments connus, et si le contrat concerne bien le raccordement de votre bâtiment (et non un changement d'abonnement), il est raisonnable d'accepter la pose de la fibre jusqu'à chez vous pour le futur, tout en sachant que:

- vous pouvez continuer à utiliser le télé-réseau communal, qui reste une excellente solution.
- vous n'êtes pas obligé de basculer vers une offre FTTH.

Renseignements

Nous vous remercions de votre attention et notre partenaire ello communications SA reste volontiers à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au 032 729 98 78.

Le Service de l'énergie

En 2026, l'administration sera **fermée** aux dates suivantes:

Jours	Du	Au	Raison
VE	03.04.26		Vendredi Saint
LU	06.04.26		Pâques
JE-VE	14.05.26	15.05.26	Ascension
Lundi	25.05.26		Lundi de Pentecôte
	20.07.26	31.07.26	Fermeture estivale
	21.12.26	01.01.27	Fermeture fin d'année

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10h30 - 11h30	16h30 - 18h30	9h - 11h30

Points de collecte des déchets verts
Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

Lors d'un dépôt payant, il est possible d'effectuer le paiement par Twint ou cash.

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIE SSE, LAMBOING ET PRÊLES

Stationnements du 1^{er} trimestre 2026

Stationnements

- Diesse:** Devant le complexe communal « Le Battoir », entre 11h et 12h
- Prêles:** A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h30 et 14h30
- Lamboing:** A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h45 et 15h45

28 mars

L'administration communale

Avis de construction

Requérants: M^{me} et M. Cristina et Philippe Bögli, Route Principale 7, 2762 Roches

Auteur du projet: Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon

Propriétaires fonciers: Cristina et Philippe Bögli, Roches

Projet: Construction d'une maison familiale avec garage, pompe à chaleur, panneaux photovoltaïques, mur de soutènement, piscine, spa et palissades, Route de La Neuveville 20, parcelle 2769, village de Prêles

Zone: H2

Dérogation: à l'art. 80 LR

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 13 mars au 12 avril 2026. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Prêles, le 13 mars 2026

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérante: M^{me} Chantal Gruber, Les Neuves 1, 2516 Lamboing

Auteur du projet: Neutas Sàrl, Spismattweg 7, 3296 Arch

Propriétaire foncier: M^{me} Chantal Gruber, Lamboing

Projet: Remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur extérieure, parcelle no 2148, Les Neuves 1, village de Lamboing

**Plateau de Diesse**

La Chaîne 2 | 2515 Prêles
www.leplateaudediesse.ch

Horaires 2026 - Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du:
LUNDI AU JEUDI DE 8H À 11H30 ET DE 13H30 À 16H
VENDREDI DE 8H À 11H30

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant:

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	8h - 12h	14h - 18h
Mardi	10h - 11h30	Fermé
Mercredi	10h - 11h30	Fermé
Jeudi	8h - 11h30	14h - 16h
Vendredi	10h - 11h30	Fermé

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes:

Adresse postale: Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 - 2515 Prêles

Adresse e-mail: info@leplateaudediesse.ch

Téléphone: 032 315 70 70

Site internet: www.leplateaudediesse.ch

Zone : H2

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 20 mars au 19 avril 2026. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 20 mars 2026

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérant : M. Nils Tadorian, Vue des Alpes 30, 2515 Prêles

Auteur du projet : Helion Energy SA, Route de Lausanne 10, 1400 Yverdon-les-Bains

Propriétaire foncier : M. Nils Tadorian, Prêles

Projet : Remplacement d'un chauffage électrique par une pompe à chaleur extérieure, Vue des Alpes 30a, parcelle 2623, village de Prêles

Zone : H2

Dérogation : à l'art. 80 LR

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 20 mars au 19 avril 2026. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Prêles, le 20 mars 2026

Secrétariat communal

Agenda des rencontres des Aînés de la Commune de Plateau de Diesse

Attention – changement de date pour la sortie annuelle et la soirée de Noël!

18.03.2026

Conférence « Prévention et sécurité pour les aînés », Battoir de Diesse

06.05.2026

Jubilairer, Battoir de Diesse

17.06.2026

Pique-Nique, Cantine de Lamboing

09.09.2026

Sortie annuelle

21.10.2026

Rencontre - animation, Battoir de Diesse

18.11.2026

Rencontre - animation, Battoir de Diesse

02.12.2026

Soirée de Noël, Battoir de Diesse

Le détail pour toutes ces rencontres sera publié dans la Feuille Officielle « Le courrier » en temps voulu. D'avance, nous nous réjouissons de vous accueillir.

Agenda des animations 2026

La Commission d'animation du Plateau de Diesse a le plaisir de vous transmettre les dates des manifestations prévues pour l'année 2026.

Nous nous réjouissons de vous retrouver nombreuses et nombreux lors de ces moments conviviaux et festifs.

Lundi 6 avril

Chasse aux œufs – Prêles

Samedi et dimanche 9 & 10 mai
Suisse bouge – Halle de Prêles

Samedi 20 juin

Marché artisanal – Lamboing

Samedi 1^{er} août

Fête nationale – Prêles

Lundi 26 octobre

Foire de Diesse – Diesse

Samedi 31 octobre

Halloween – Lieu à définir

Dimanche 6 décembre

Saint-Nicolas – Diesse, Lamboing, Prêles

Samedi 12 décembre

Vente des sapins – Diesse, Lamboing, Prêles

Du 1^{er} au 24 décembre

Fenêtre de l'Avent – Diesse, Lamboing, Prêles

Nous profitons de cet article pour vous informer que vous pouvez nous suivre sur notre page Facebook (Animation Plateau de Diesse).

Nous nous réjouissons d'ores et déjà de vous rencontrer et de partager ensemble ces beaux moments tout au long de l'année.

Bureau électoral permanent

Recherche de quelques membres supplémentaires

Conformément aux dispositions du nouveau Règlement concernant les élections et les votations aux urnes, la Commune mixte de Plateau de Diesse possède dès cette année un bureau électoral permanent.

Celui-ci gère les bureaux de vote et de dépouillement lors des dimanches de votations et d'élections. Il y a en moyenne quatre dimanches de votations dans l'année, mais en cas d'élections ou de votations communales, il peut y en avoir des supplémentaires.

Les conditions de postulations sont les suivantes:

- Être citoyen/ne de la commune Plateau de Diesse
- Être de nationalité suisse
- Avoir 18 ans révolus
- Disposer de ses capacités civiles
- Être à l'aise avec le travail administratif, les chiffres et les outils informatiques
- Disponibilité quatre à six dimanches par année
- Apprécier le travail en équipe
- Plusieurs membres de la même famille ne peuvent pas postuler

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à prendre contact avec Mme Christine Grandjean au 032 315 70 70 ou par courriel à info@leplateaudediesse.ch.

Intéressé/e? Alors vous pouvez vous annoncer sans attendre par écrit à l'Administration communale, La Chaîne 2, 2515 Prêles ou par courriel à info@leplateaudediesse.ch.

D'avance nous vous remercions de votre précieux engagement pour la Commune mixte de Plateau de Diesse.

Prêles, le 13 février 2026

Le Conseil communal

Incinération des déchets privés

Nous avons reçu plusieurs plaintes concernant l'incinération de déchets privés dans les cheminées, voire les poêles de ménages privés ainsi que dans des feux de jardin.

Il est formellement interdit d'incinérer les objets suivants:

- Plastique
- Bois traités, palette, lamellé-collé, agglomérés, OSB, panneaux de coffrage, bois de démolition, meuble.
- Cartons, papier

Lors de vos élagages, les branchages peuvent être déposés aux déchetteries vertes et/

ou brûler sous certaines conditions à votre domicile:

- Ne pas provoquer de pollution atmosphérique nuisible ou incommode
- Les branches doivent être sèches
- Le foyer doit être maîtrisé
- Pas d'émanation de fumée durant plus de 10min.

Vous trouverez plus d'information sur: www.weu.be.ch/fr - feux en plein air.

Lors de sécheresses, vous fiez aux restrictions en vigueur.

Pour les feux en pâturages boisés, forêts, des autorisations peuvent être délivrées auprès de l'Office des forêts du Jura Bernois à Tavannes au 031 636 12 82.

Nous tenons à rappeler à la population, qu'un certain nombre de déchets doivent être éliminés par des entreprises spécialisées et ceci, dans le respect de l'environnement.

Les contrevenants peuvent être dénoncés et amendés selon l'ordonnance sur la protection de l'air (OCPAIR).

Besoin d'information sur le parc éolien du Mont Sujet?

Une seule adresse: www.energiemontsujet.ch/



Commune Mixte de Plateau de Diesse

Aux ayants droit de vote en matière communale

Convocation

à l'Assemblée communale du mardi 31 mars 2026 à 19h30, à la Salle du Battoir à Diesse

Ordre du jour

1. Approbation du transfert du patrimoine administratif au patrimoine financier de l'immeuble route de Diesse 2, à Lamboing (ancienne école de Lamboing)

- a) Présentation du dossier
- b) Approbation du transfert de l'immeuble route de Diesse 2, à Lamboing, du patrimoine administratif au patrimoine financier pour la valeur comptable résiduelle de CHF 1.00 au 31.12.2024

2. Approbation du transfert du patrimoine administratif au patrimoine financier de l'immeuble route de Nods 2, à Diesse (ancienne école de Diesse)

- a) Présentation du dossier
- b) Approbation du transfert de l'immeuble route de Nods 2, à Diesse, du patrimoine administratif au patrimoine financier pour la valeur comptable résiduelle de CHF 170'258.00 au 31.12.2024

3. Modifications de l'art. 7 du Règlement sur le statut du personnel et les traitements du 1^{er} juillet 2014 (entrée en vigueur au 01.07.2026)

- a) Présentation des modifications
- b) Approbation des modifications de l'art. 7 du règlement sur le statut du personnel et les traitements du 1^{er} juillet 2014 (entrée en vigueur au 01.07.2026)

4. Informations sur la situation actuelle de nos relations avec la communauté scolaire

- a) Présentation de la situation

5. Acceptation d'un crédit d'engagement d'une dépense périodique de CHF 1'063'562.85 pour le paiement, par la communauté scolaire du Plateau de Diesse, des loyers dus à la commune mixte de Plateau de Diesse

- a) Présentation du dossier

- b) Approbation du crédit d'engagement d'une dépense périodique de CHF 1'063'562.55 pour le paiement, par la communauté scolaire du Plateau de Diesse, des loyers dus à la commune mixte de Plateau de Diesse

6. Assermentations

- a) Promesses solennelles de deux membres de la Commission des aînés, M^{mes} Christine Wüthrich et Nathalie Simon-Vermot
- b) Promesse solennelle d'un membre de la Commission de l'animation, M^{me} Magali Clerc
- c) Promesse solennelle d'un membre de la Commission de l'urbanisme, M. Jean-François Racine
- d) Promesse solennelle d'un membre de la Commission des pâturages, M. Dominique Sunier
- e) Promesse solennelle de l'organe de vérification des comptes communaux de la commune mixte de Plateau de Diesse, G-Fid Consulting SA de Bienne

7. Informations du Conseil communal

8. Divers et imprévus

Informations :

Sont déposés publiquement au bureau communal 30 jours avant l'Assemblée communale appelée à en délibérer, soit du 27 février au 31 mars 2026 :

- Les modifications au règlement sur le statut du personnel et les traitements du 1er juillet 2014.

Les autres documents se rapportant à cette assemblée sont également déposés en consultation au bureau communal pendant le même laps de temps et accessibles durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous, ainsi que sur notre site internet

http://www.leplateaudediesse.ch/la_commune/assemblees_communales.

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit au vote en matière communale.

Au plus tard dans les 30 jours qui suivent l'assemblée communale :

Un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, contre les décisions de l'assemblée communale et contre un acte législatif communal. Un recours doit être remis en 2 exemplaires. Il doit comprendre des conclusions, indiquer des faits et moyens de preuve, être motivé.

Prêles, le 27 février 2026

Élections cantonales

Dimanche 29 mars 2026

Il est possible de venir voter à l'administration communale, La Chaîne 2 à Prêles, le **dimanche 29 mars au bureau de vote de 10h à 12h**.

Pour le vote par correspondance, ce dernier doit être déposé à la poste, en courrier A, en temps voulu. Il peut aussi être déposé dans les boîtes aux lettres communales disposées dans les trois villages, jusqu'au dimanche 9h.

Pour rappel, les boîtes aux lettres des anciennes administrations communales de Diesse et Lamboing peuvent être utilisées pour le dépôt des enveloppes de vote par correspondance, mais ne doivent en aucun cas servir au dépôt d'autres documents pour la commune.

ATTENTION :

1. Le vote par correspondance n'est valable que si la carte de légitimation est signée par l'électrice ou l'électeur. N'oubliez donc pas de signer votre carte!
2. Pour rappel, seuls les bulletins de vote doivent être insérés dans la petite

enveloppe. La carte de légitimation signée doit être glissée dans la grande enveloppe à fenêtre, avec la petite enveloppe contenant les bulletins.

Présidence : M^{me} Florence Jeanneret
Administration : M^{me} Christine Grandjean

Bureau de vote

Dimanche 29 mars 2026 de 09h45 à 12h00

Membres : M^{me} Valérie Martignier

M^{me} Nathalie Miazza

Suppléante : M^{me} Abigail Miche

Bureau de dépouillement

Dimanche 29 mars 2026 à 9h30

Membres : M^{me} Claudia Bärtschi

M. Roland Franssen

M. Claude-Alain Hänni

M. Giulio Caccioppoli

M^{me} Camille Miazza

M^{me} Juliane Maurer

M. Guillaume Monnerat

M^{me} Valentine Ménetrey

M^{me} Annina Meixenberger

Suppléant : M. Linus Monney

L'administration communale

Grand-Conseil et Conseil du Jura bernois du 29 mars 2026

Création d'un baromètre électoral

Chères citoyennes, Chers citoyens,

Comme vous avez pu le voir dans la presse, l'Association Jura bernois.Bienne (Jb.B) lance une action destinée à améliorer la participation des électrices et des électeurs du Jura bernois lors des élections cantonales du 29 mars 2026. Notre région a besoin d'être représentée, tant au Grand Conseil, qu'au Conseil du Jura bernois, de même qu'au Conseil-Exécutif.

La participation d'il y a 4 ans était extrêmement faible dans l'ensemble du Jura bernois.

Pour tenter de mobiliser plus de personnes pour voter, cette association a créé un « baromètre électoral ». Concrètement, la population pourra connaître chaque jour la participation du Plateau de Diesse et créer ainsi une saine émulation pour encourager à voter des personnes qui ne l'auraient pas fait.

Pour le Plateau de Diesse, ce baromètre électoral est actualisé chaque jour et consultable sur le site Internet communal.

Pour cela, il suffit de se rendre sur la page d'accueil (www.leplateaudediesse.ch).

Les élections cantonales sont l'occasion d'élire nos représentantes et nos représentants pour qu'ils défendent nos intérêts. Il faut donc la saisir.

Nous vous invitons ainsi toutes et tous à aller voter et à encourager les autres électrices et électeurs à en faire de même, au besoin en utilisant ce nouvel outil qu'est le « baromètre électoral ».

L'administration communale.

Fermeture de l'administration et de la déchetterie

En raison des fêtes de Pâques, l'administration sera fermée et ne répondra pas au téléphone le **vendredi 3.4.2026 et le lundi 6.4.2026**.

La déchetterie de Diesse sera fermée le **lundi 6 avril 2026**.

En cas d'urgence **uniquement**, vous pouvez laisser un message au 079/380.91.29.

L'administration communale

Informations du Service des Constructions

Loi cantonale sur l'énergie - les changements que les propriétaires doivent connaître

La loi révisée sur l'énergie entrera en vigueur au 1er janvier 2023. Elle poursuit différents objectifs : réduire la consommation énergétique, diminuer les émissions de CO₂, accroître le recours aux énergies renouvelables, réduire la dépendance vis-à-vis de l'étranger et renforcer la sécurité de l'approvisionnement.

Les informations suivantes sont importantes pour les propriétaires :

• Remplacement d'un chauffage

Désormais, le remplacement d'un chauffage doit toujours être annoncé. Si le nouveau chauffage est lui aussi alimenté par des énergies fossiles, des exigences supplémentaires s'appliquent aux immeubles d'habitation, aux bâtiments administratifs, aux écoles, aux commerces et aux restaurants de plus de 20 ans. Ces exigences sont considérées comme remplies si, dans l'état actuel, il est attesté que l'efficacité énergétique globale correspond à la classe D du CECB, si un certificat Minergie valable est disponible ou si l'une des douze solutions standard est mise en œuvre dans les règles de l'art.

L'annonce du remplacement du chauffage se fait via le portail eBau du canton de Berne.

• Chauffe-eau électriques

Dans les bâtiments d'habitation, les chauffe-eau électriques centralisés doivent être remplacés dans un délai de 20 ans à compter de l'entrée en vigueur de la loi révisée sur l'énergie (au plus tard le 31.12.2043), sauf s'ils fonctionnent avec au moins 50 % d'électricité renouvelable autoproduite.

• Nouvelles constructions

La notion de besoin en énergie pondéré est remplacée par celle d'efficacité énergétique globale pondérée, qui tient compte de l'ensemble de la consommation énergétique d'un bâtiment. L'énergie autoproduite (électricité et/ou chaleur) peut désormais être déduite si elle est obtenue à partir de sources d'énergie renouvelables. La valeur limite applicable aux besoins en chaleur pour le chauffage est maintenue.

Pour les nouveaux bâtiments d'une surface déterminante de construction supérieure à 300 m², une installation solaire doit désormais être mise en place. Par ailleurs, il est désormais obligatoire d'équiper les nouvelles places de stationnement d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques.

N'hésitez pas à nous contacter en cas de question ! Nous vous remercions de votre compréhension.

Prêles, le 20.03.2026

Secrétariat communal

Ramassage des déchets verts de jardin en 2026

Les factures 2026 vont être envoyées d'ici mi-avril aux abonnés. Le prix est inchangé et se monte à Fr. 80.00 (TVA comprise).

Les personnes **ne souhaitant plus bénéficier** de ce service, sont priées de résilier leur abonnement par téléphone au 032 315 70 70 ou par courriel à info@leplateaudediesse.ch jusqu'au **vendredi 20 mars 2026** et renvoyer la vignette verte à l'administration communale, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Les citoyens qui ne sont pas encore abonnés, peuvent commander le macaron par téléphone au 032 315 70 70 ou par courriel à info@leplateaudediesse.ch. Ils le recevront à domicile avec une facture.

Il est déjà possible de déposer des déchets verts à Lamboing et à Prêles pour les abonnés, ainsi que les personnes qui auraient passé commande de la vignette 2026.

Nous rappelons que la quantité de déchets verts n'est pas limitée. Toutefois, nous comptons sur le bon sens de chacun afin de limiter leur quantité de déchets. Le gazon peut être laissé sur les pelouses ou déposé autour des arbres et arbustes de votre propriété. Les branches peuvent être brûlées, pour autant

qu'elles soient sèches et que le feu ne dure pas plus d'une dizaine de minutes.

Les paysagistes ne sont pas autorisés à déposer les déchets verts même si leur client possède la vignette.

Les propriétaires utilisant les services d'un paysagiste sont priés d'informer ce dernier que les déchets verts sont à débarrasser dans le cadre de son mandat.

Des contrôles seront effectués, mais nous comptons sur le sens civique de chacun pour « jouer le jeu ». Les abus nous obligeraient à instaurer des heures d'ouverture restrictives et donc défavorables à tous.

Il est à relever qu'une vignette est valable pour une propriété. Les propriétaires de plusieurs biens doivent se munir d'une vignette pour chacun d'entre eux.

Nous vous rappelons également qu'il est interdit de déposer des déchets verts le dimanche. Nous vous remercions de bien vouloir vous conformer à cette prescription, par respect pour les citoyens avoisinant les décharges.

Nous vous remercions de votre collaboration.

L'administration communale

Les locations 2026 de la Bergerie du haut sont ouvertes



La Bergerie est un lieu où le respect de l'environnement prime. C'est un bâtiment autonome, propriété de la Commune Mixte du Plateau de Diesse.

Il est possible de louer ce lieu à la journée, au week-end, à la semaine pour les écoles et y passer la nuit (dortoirs séparés de 39lits). Elle se situe à Mont Sujet 89 à Lamboing.

En cas d'intérêt vous pouvez contacter:

M. Bourquin Raphaël au: 079 935 65 93
M^{me} Kiener Mélanie: bergerieduhaut@gmail.com
ou sur le site: www.leplateaudediesse.ch/loisirs/bergeries_et_metairies

Mise à ban des champs

La Commune rappelle à la population et aux visiteurs que les champs qui sont destinés à la culture sont totalement mis à ban dès le 1^{er} avril de chaque année et ce jusqu'au 31 octobre de cette même année.

Il est donc formellement interdit de pénétrer sur ces terrains, que ce soit à pied, à cheval ou de n'importe quelle autre manière.

Les chiens et les autres animaux ne doivent pas davantage fouler des terres qui sont réservées aux seuls exploitants agricoles et à leur bétail.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Votations et élections – Validité de vos votes

Afin que votre vote soit valable, nous devons vous rappeler les règles suivantes:

1. Le vote par correspondance n'est valable que si la carte de légitimation est signée par l'électrice ou l'électeur.
2. Seuls les bulletins de vote doivent être insérés dans la petite enveloppe. La carte de légitimation signée doit être glissée dans la grande enveloppe à fenêtre, avec la petite enveloppe contenant les bulletins. Si votre enveloppe à fenêtre devait s'être déchirée lors de l'ouverture, vous pouvez sans autre appeler le bureau communal pour qu'il vous en envoie une nouvelle.
3. Nous rappelons que les enveloppes de vote retournées par poste sans affranchissement ne sont pas prises en compte.

Nous vous remercions de bien vouloir vous conformer à ces dispositions, afin que nous puissions prendre votre vote en considération.

L'administration communale



Nods

Place du Village 5 | 2518 Nods
www.nods.ch

Horaires de la déchetterie

Vous pouvez consulter l'horaire de la déchetterie sur le calendrier que chaque ménage a reçu ou par le biais du site internet (Officiel-Déchetterie-Memodéchets-Nods) ou encore au moyen de l'application « MEMODéchets » téléchargeable dans l'App Store ou sur Google Play

Déchets encombrants

La prochaine récolte des déchets encombrants aura lieu le

21 mars 2026

A la déchetterie communale pendant les heures d'ouverture soit de 8h à 12h

La taxe perçue est de 50 ct par kg ou selon estimation de notre employé communal.

Pour les objets volumineux, vous pouvez vous adresser à M. Julien Frei au N° 079 447 24 86.

Nous vous remercions par avance de tenir compte de ce qui précède et restons volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

Administration Communale

Votations/Élections du 29.03.2026

Composition des bureaux

Bureau de vote et de dépouillement

Présidence: Perrinjaquet Natacha

Membres: Evard Chantal

Sunier Corinne

Sunier Viviane

Membre suppléant: Thévoz Leïla

Administration: Chauvy Marc

Fuentes Céline

Gianella Séverine

Conseil Communal

Commission d'urbanisme et des constructions – Recherche d'un membre

Le domaine de l'urbanisme et des constructions vous intéresse? Vous souhaitez participer à la vie communale en collaborant au sein de la commission des constructions?

Alors n'hésitez pas. Faites-le savoir au Conseil communal en motivant brièvement votre intérêt. De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès de l'administration communale.

Les personnes intéressées enverront un courrier à administration communale, Place du Village 5, 2518 Nods ou un courriel à commune@nods.ch.

Conseil Communal

Indications spécifiques concernant la pose de panneaux photovoltaïques

Obligation d'annoncer les installations solaires (art. 7a DPC)

1. Les maîtres d'ouvrage annoncent la construction d'installations solaires non soumises au régime du permis de construire à l'autorité de police des constructions au plus tard sept jours ouvrés avant le début des travaux par l'intermédiaire du système de transmission cantonal.
2. Ils communiquent les informations suivantes:
 - a) l'emplacement de l'installation,
 - b) le type de l'installation,
 - c) la taille de l'installation.
3. Un plan indiquant l'échelle et la direction du nord doit être joint.

Tant lors d'installations solaires soumises ou non soumises au régime du permis de construire, le maître d'ouvrage doit annoncer la date de mise en service de son installation à la commune. Un électricien mandaté par la commune doit pouvoir venir vérifier l'état des compteurs avant la mise en service. Le propriétaire est rendu attentif à vérifier que l'annonce se fasse correctement avec son entrepreneur.

Une information d'INFORAMA sur le frelon asiatique

Chers citoyens et citoyennes de la commune, Il y a près d'une année, votre commune vous a informé de la nécessité de signaler le plus rapidement possible les observations de frelons asiatiques sur: www.frelonasiatique.ch.

Notre appel a été entendu: près de 300 observations ont été confirmées l'année dernier dans le canton de Berne et une cinquantaine de nids ont pu être enlevés au total. L'INFORAMA vous remercie chaleureusement pour votre soutien actif.

Pour continuer à ralentir autant que possible la propagation de cette espèce, le canton de Berne a à nouveau besoin de l'aide de la population.

C'est important maintenant:

Au printemps, les frelons asiatiques peuvent souvent être observés dans les zones d'habitation: en train de construire leur nid à différents endroits autour ou dans la maison ou sur des plantes en fleurs dans le jardin.

La détection précoce des nids primaires est importante, car leur élimination s'avère généralement simple, sans danger et peu coûteuse. Le canton est responsable de l'élimination des nids. Nous vous prions, ainsi que les habitants de votre commune, d'annoncer le plus rapidement possible les observations d'insectes ou de nids sur la plate-forme d'annonce officielle suisse (www.frelonasiatique.ch; IMPORTANT: sans trait d'union).

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration!

Consultez gratuitement
la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

10 | PAROISSES

PAROISSE RÉFORMÉE DE LA NEUVEVILLE

Dimanche 22 mars

10h, église de Diesse, culte régionale. Si vous avez besoin d'un transport téléphonez svp au 032 751 10 35

Mercredi 25 mars

10h, salle Schwander, groupe de prière

Jeudi 26 mars

14h30, maison de paroisse, atelier déco de Pâques, composition florale, gratuit, mais inscription indispensable au secrétariat jusqu'au 20 mars.

Dimanche 29 mars

10h, Blanche-Eglise, culte des Rameaux en musique, l'occasion de dire au-revoir à la pasteure Marie-Laure Krafft Golay

La Blanche-Eglise est ouverte tous les jours de 9h à 18h

A votre service

Marianne Chappuis, pasteure, 078 768 01 66
Marie-Laure Krafft Golay, pasteure, 032 315 11 53
Christian Borle, animateur de paroisse, 078 739 58 28
Sarah Holzmann, catéchète, 079 654 63 58
Julien Neukomm, 078 632 92 49
Secrétariat: Sylvie Augier Rossé: 032 751 10 35
info@paref2520.ch

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des prédications sur notre site internet:

www.paref2520.ch

KIRCHGEMEINDE PILGERWEG BIELERSEE

Sonntag, 22. März

Kein Gottesdienst in unserer Kirchgemeinde.

Pikettdienst

20. bis 31. März: Pfr. Peter von Salis (078 741 37 64)

www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch

PAROISSE CATHOLIQUE DE LA NEUVEVILLE

Messes dominicales

Dimanche 22 mars 2026, 10.00, Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville
Dimanche 29 mars 2026, 10.00, Messe des Rameaux, Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville

Soupes de Carême

Pendant le carême, les soupes sont un rendez-vous incontournable pour notre paroisse, l'occasion de partager une bonne louche de solidarité.

Samedi 21 mars 2026, 19.00 (après la messe), salle de paroisse, Péry-Reuchenette

Triduum pascal

Mercredi 1^{er} avril, Mercredi Saint

14h30, confessions, St-Nicolas, Bienne

Jeudi 2 avril, Jeudi Saint: La Cène du Seigneur

8h30, Office des Ténèbres, Ste-Marie, Bienne
20h, messe, Ste-Marie, Bienne

Vendredi 3 avril, Vendredi Saint

8h30, Office des Ténèbres, Ste-Marie, Bienne
10h, Chemin de Croix des familles, Ste-Marie, Bienne
15h, Passion du Seigneur, Ste-Marie, Bienne
17h, Passion du Seigneur, Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville

Samedi 4 avril, la Vigile pascale

8h30, Office des Ténèbres, Ste-Marie, Bienne
20h30, messe Veillée pascale, Ste-Marie, Bienne

Dimanche 4 avril 2026 Pâques

10h, Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville
10h, Ste-Marie, Bienne
10.00, chapelle, Reuchenette-Péry

www.upbienne-laneuveville.ch

PAROISSE RÉFORMÉE DIESSE, LAMBOING, PRÊLES

Café-Contact

Prochaine rencontre Café-Contact, vendredi

20 mars de 14h à 16h30, Maison de paroisse de Diesse. Pour un service de voiture, contactez le 079.347.57.88, rencontre suivante: vendredi 10 avril

Dimanche 22 mars

Culte à Diesse, 10h, service de voiture (voir ci-dessous)

Repas saucisse au marc pour les aînés

Vendredi 27 mars, 12h00, Maison de paroisse de Diesse, contribution. 23.-, Inscription: 079.347.57.88

Culte Jacques Brel et quelques autres

Dimanche 29 mars, 17h00, Diesse, le culte permettra un beau voyage musical avec des chansons de Jacques Brel, Claude Nougaro, Gilbert Bécaud interprété par le chanteur François Golay

Service de voiture

Passage à 9h35 à l'école de Prêles / 9h40 à la Poste de Lamboing et 9h45 au centre du village de Diesse

Contacts

Présidente: Nicole Lecomte, lecomteny@bluewin.ch, 079 287 49 86
Pasteur: Stéphane Rouèche, Route de Prêles 11, 2517 Diesse, 079 429 02 80

PAROISSE DE NODS

Dimanche 22 mars

10h, culte intergénérationnel à Diesse avec les jeunes du cycle III
Groupe lecture biblique et prière: mardi 24 mars à 9h, maison de paroisse de Nods

Du 8 au 10 avril, la semaine d'animation invite les enfants de la 2H à la 6H à vivre trois journées immersives autour d'un thème fort et fédérateur: la musique.

Après les voyages dans le temps des années précédentes, place cette année à une exploration sonore, créative et joyeuse.
Au programme: des animations, des bricolages, des chants et une visite au musée des automates à musique de Sainte-Croix (MUMAPS).
Inscription auprès du secrétariat de la paroisse Réformée: info@paref2520.ch / 032 731 10 25.
Prix: 30.- pour les trois jours (max. 50.- par famille).

VIBRER EN MUSIQUE
DU 8 AU 10 AVRIL DE 9H À 17H
MAISON DE PAROISSE RÉFORMÉE, RAISSE 3

Trois journées inoubliables pour tous les enfants de la 2H à la 6H.

Au programme : fabriquer un instrument, visiter le musée des boîtes à musique, rigoler devant un dessin animé, mais aussi jouer, chanter et se faire des amis.

Inscription jusqu'au 22 mars à info@paref2520.ch ou à la paroisse réformée de la Neuveville, Grand-Rue 13, 2520 La Neuveville, tél 032 751 10 35

Prix : Fr. 30.- les 3 journées (max : Fr. 50.- par famille)

!!! Nombre de participant.e.s limité !!!

Inscriptions prises dans l'ordre d'arrivée et priorité à ceux qui font les 3 jours

Unité pastorale catholique Bienne - la neuveville

www.parefnods.ch

EGLISE ÉVANGÉLIQUE DE L'ABRI, LA NEUVEVILLE

Vous trouverez sur le site de l'Abri le programme des cultes et des autres activités.

www.labri.ch

Pasteurs

Didier Suter, Antony Geiser, Laurent Cuendet (032/751 36 65) ou pasteur@labri.ch

Adresses utiles

SERVICE DE MAINTIEN À DOMICILE (SMAD) LA NEUVEVILLE - PLATEAU DE DIESSE

Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville
Tél. 032 751 40 61 - www.smad.ch

SERVICE TRANSPORTS CROIX-ROUGE TAVANNES

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide ?
Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)
Renseignements: lundi-vendredi de 8h30 à 11h30
Tél. 032 489 10 03

HOME MONTAGU ET FOYER DE JOUR

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96
Repas à domicile: tél. 032 751 21 05
www.home-montagu.ch

SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE RÉFORMÉE

Nouveaux horaires: le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.
Tél. 032 751 10 35, Courriel: info@paref2520.ch
www.paroisse2520.ch

SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

(rue des Mornets 15): ouvert mardi de 14h à 17h30.
La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf lu et ve après-midi. Autre contact: Yannick Salomon, théologien en pastorale, tél. 079 352 38 12.
www.upbienne-laneuveville.ch

SERVICE DE L'EQUIPEMENT DE LA NEUVEVILLE

Service de garde, N° de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

ADMINISTRATION DU CIMETIÈRE DE LA NEUVEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 032 752 10 80

SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h. Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

JURA BERNOIS TOURISME

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville, ouvert du mardi au vendredi: 9h-12h / 14h-17h. Fermé le week-end.
Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch.
Courriel: info@jurabernois.ch / Tél. 032 751 49 49

Agenda

MUSÉE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE

Fermeture saisonnière.
www.museelaneuveville.ch
musee.laneuveville@bluewin.ch

MUSÉE DE LA VIGNE DU LAC DE BIENNE, CHAVANNES / GLÉRESSE

Fermeture hivernale. Visites guidées et locations de salles sur réservation.
Renseignements: 032 315 21 32
www.rebbaumuseum.ch/fr - info@rebbaumuseum.ch

FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE MUSÉE, LE LANDERON - MAI À NOVEMBRE,

Samedi-dimanche: 14h30-17h30, entrée libre, contribution appréciée. www.fhvl.ch.

PLATEAU VIVANT

Retrouvez les événements et activités du Plateau, régulièrement mis à jour sur www.plateau-vivant.ch

CAFÉ-THÉÂTRE DE LA TOUR DE RIVE

Ve 20 à Di 22.03.2026 Boogie-Woogies Festival
Ve 17 - Sa 18.4.2026 20h En apARTÉ
Dimanche 19.04.2026 17h En apARTÉ
Jeudi 23.04.2026 20h Blaise Bersinger

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch